

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
22 OCTOBRE 2012**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 22 octobre 2012, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	mairesse
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Tous les membres du conseil ont été signifiés conformément au Code municipal du Québec.

Étaient absents à l'assemblée :

Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 11 h 40 par madame Berthe Bélanger, mairesse.

Mot de bienvenue de la mairesse

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

547-10-2012

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

- 1. Chalet de la patinoire**
- 2. Support financier – Transports Québec**

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE

- 1. Chalet de la patinoire**

Cette rubrique est reportée.

- 2. Support financier – Transports Québec**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
22 OCTOBRE 2012**

548-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de demander à Transports Québec de faire une correction de la courbe de la Montée Gagnon sur le chemin de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

Période de questions

Levée de l'assemblée

549-10-2012

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 11 h 45.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Berthe Bélanger,
maïresse**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**